



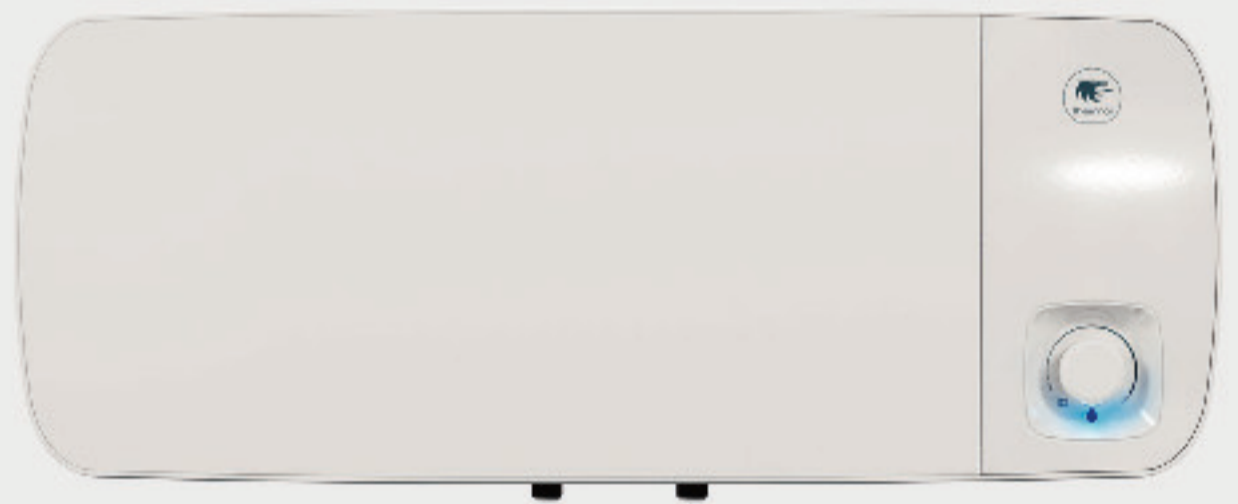
# NOTICE D'UTILISATION

*USER'S INSTRUCTION MANUAL - GUARANTEE*

## Ristretto Horizontal

**Thermor** 

Chauffe-eau  
électrique,  
idéal en appoint :  
**Sur évier 30L**



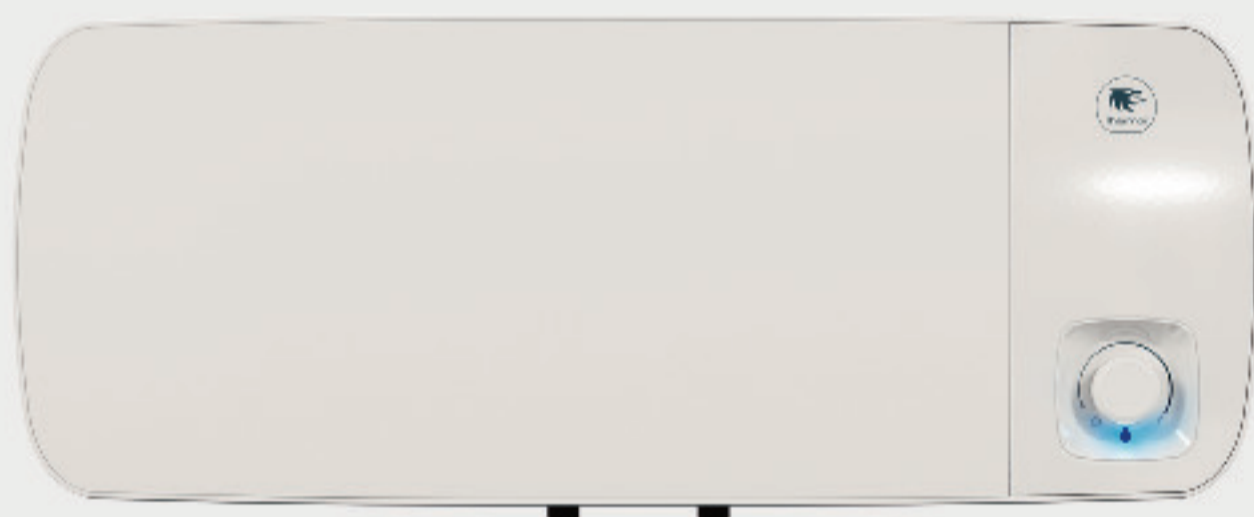
[www.thermor.fr](http://www.thermor.fr)

# RISTRETTO

Chauffe-eau électrique  
Petite Capacité, idéal en appoint



Nous vous remercions  
d'avoir choisi cet  
appareil et de nous  
avoir ainsi témoigné  
votre confiance.



**3** GARANTIE  
**ANS**  
SUR LA CUVE

**2** GARANTIE  
**ANS**

2 ans de garantie sur les pièces,  
3 ans de garantie sur la cuve,  
*2 years warranty on parts,  
3 years warranty on tank.*

Thermor 

## Avertissements généraux

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 3 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance. Les enfants de 3 à 8 ans ne sont autorisés à actionner que le robinet relié au chauffe-eau.

## Installation

**ATTENTION : Produit lourd à manipuler avec précaution**

1/ Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel. La destruction de l'appareil par surpression due au blocage de l'organe de sécurité est hors garantie.

2/ S'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau.

3/ Si l'appareil doit être installé dans un local ou un emplacement dont la température ambiante est en permanence à plus de 35°C, prévoir une aération de ce local.

4/ Dans une salle de bain ne pas installer ce produit dans les volumes V0, V1 et V2 décrits en Figure 1. Si les dimensions ne le permettent pas, ils peuvent néanmoins être installés le plus haut possible dans le volume V1.

5/ Placer l'appareil dans un lieu accessible.

6/ Se reporter aux figures d'installation Figure 1, Figure 2 et Figure 3.

7/ Fixation d'un chauffe-eau vertical mural : Pour permettre l'échange éventuel de l'élément chauffant, laisser au-dessous des extrémités des tubes du chauffe-eau un espace libre de 300 mm.

8/ Il est impératif d'installer un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux plafond, des combles ou au-dessus de locaux habités. Une évacuation raccordée à l'égout est nécessaire.

9/ Ce produit est destiné pour être utilisé à une altitude maximale de 3000m.

10/ Ce chauffe-eau est vendu avec un thermostat ayant une température de fonctionnement supérieure à 60°C en position maximale capable de limiter la prolifération des bactéries de Légionelle dans le réservoir.

Attention, au-dessus de 50°C, l'eau peut provoquer immédiatement de graves brûlures. Faire attention à la température de l'eau avant un bain ou une douche.

## Raccordement hydraulique

Installer obligatoirement à l'abri du gel un organe de sécurité (ou tout autre dispositif limiteur de pression), neuf, de dimensions 1/2" et de pression 0.7 MPa (7 bars) sur l'entrée du chauffe-eau, qui respectera les normes locales en vigueur.

Le dispositif de vidange du limiteur de pression doit être mis en fonctionnement régulièrement afin de retirer les dépôts de tartre et de vérifier qu'il ne soit pas bloqué.

Un réducteur de pression (non fourni) est nécessaire lorsque la pression d'alimentation est supérieure à 0.5 MPa (5 bars) qui sera placé sur l'alimentation principale.

Raccorder l'organe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement hors gel, en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou l'eau en cas de vidange du chauffe-eau.


Vidange : Couper l'alimentation électrique et l'eau froide, Ouvrir les robinets d'eau chaude puis manœuvrer la soupape de vidange de l'organe de sécurité.

#### Raccordement électrique

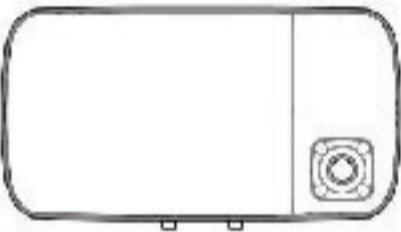



Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation est coupée pour éviter tout risque de blessure ou d'électrocution.

L'installation électrique doit comporter en amont de l'appareil un dispositif de coupure onnipolaire (disjoncteur, fusible) conformément aux règles d'installation locales en vigueur (disjoncteur différentiel 30mA).




Si le câble est endommagé, il doit être remplacé par un câble ou un ensemble spécial disponible auprès du fabricant ou du SAV.

La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère  est prévue à cet effet. La notice d'utilisation de cet appareil est disponible en contactant le service après-vente.


#### Contenu du colis

			
1 chauffe-eau	1 notice	2 crochets de fixation	1 raccord diélectrique ½"
Tableau 1 Contenu du colis			

#### Accessoires obligatoires à prévoir

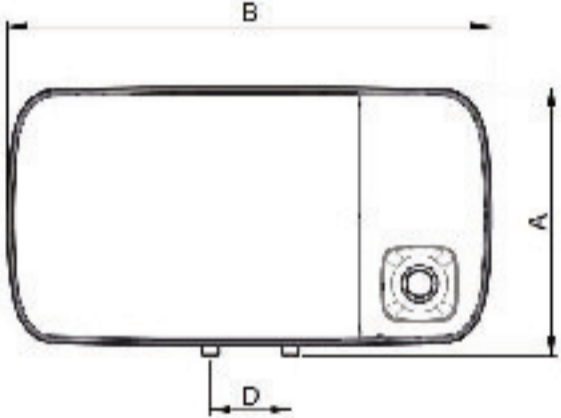
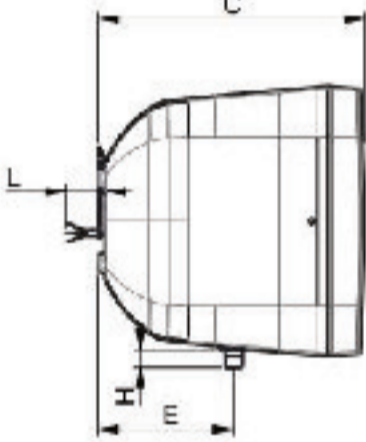
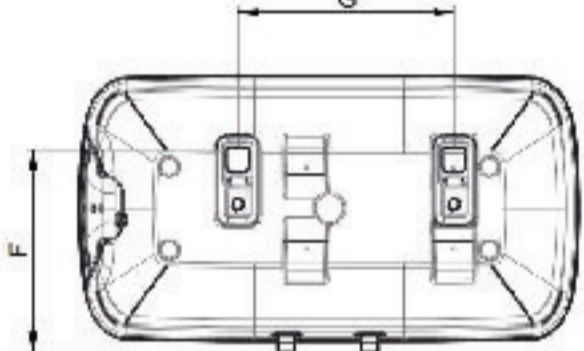
1 groupe de sécurité neuf		1 sortie murale de câble	
1 siphon			
Tableau 2 Accessoires obligatoires à prévoir			

## Accessoires optionnels

<p><b>1 Réducteur de pression</b> Idéalement situé à l'arrivée générale, juste après le compteur. Attention, aucun organe ne doit être installé entre le chauffe-eau et le groupe de sécurité.</p>		<p><b>1 limiteur de température</b></p>	
Tableau 3 Accessoires optionnels			

## Caractéristiques techniques

Capacité (L)	Puissance (W)	Tension (V) mono phasée	Temps de chauffe (min)	Dimensions (mm)									Masse nue (kg)
				A	B	C	D	E	F	G	H	L	
30L HZ	2500	230	38	335	810	315	100	160	245	340	15	900	14.6
Tableau 4 Caractéristiques techniques													

		
vue de face	vue latérale	vue arrière
Tableau 5 Descriptions dimensionnelles des différentes variantes		

## Mise en place

### Consignes d'emplacement

Installer l'appareil dans un local à l'abri du gel.

Si l'appareil doit être installé dans un local humide ou un emplacement dont la température ambiante est en permanence à plus de 35°C, prévoir une aération de ce local.

Installation dans la salle de bains : 4 volumes sont définis pour implanter des appareils suivant leurs caractéristiques. Nos chauffe-eaux électriques doivent être installés en dehors du volume 0, possible dans le volume 1 si le chauffe-eau est placé le plus haut possible, que les canalisations sont en matériau conducteur d'électricité et que le chauffe-eau est protégé par un disjoncteur de courant différentiel résiduel (30mA) branché en amont du chauffe-eau.

Les volumes sont référencés dans la Figure 1 selon leur classe et suivant les consignes d'installation de la norme NF C15-100, tableau 701A et règle 701, figure 701A et 701B.

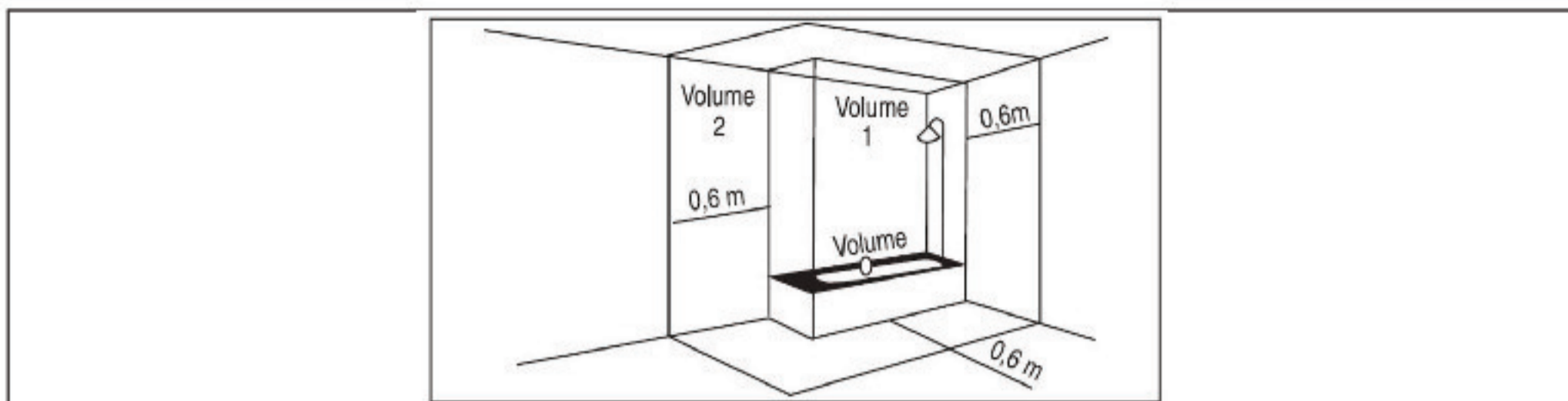


Figure 1 Description des volumes de la salle de bain où le chauffe-eau peut ou ne peut pas être installer

### Consignes de fixation du chauffe-eau

Pour la fixation de l'appareil, s'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau : un chauffe-eau 30 litres pèse environ 40kg une fois rempli.

Figure 2, fixer les crochets de fixations à l'aide d'un système de fixation indiqué dans Tableau 2

- Suspendre le chauffe-eau par ses deux appliques métalliques arrières ;
- Le chauffe-eau doit être suspendu par les deux crochets, être à l'horizontal et être bien plaqué au mur ; resserrer les crochets si le chauffe-eau n'est pas bien plaqué contre le mur.



Figure 2 Consignes de fixation du chauffe-eau

### Raccordement hydraulique

#### Avant la mise en eau

Avant de procéder au raccordement hydraulique, il est absolument indispensable de bien nettoyer les tuyauteries d'alimentation afin de ne pas risquer d'introduire dans la cuve du chauffe-eau des particules métalliques ou autres. Ne pas raccorder directement aux canalisations en cuivre les tubes eau chaude (repère 1, Figure 3) et eau froide (repère 3, Figure 3) du chauffe-eau, pour éviter les couples galvaniques fer/cuivre.

Il est obligatoire d'équiper le tube eau chaude d'un raccord diélectrique (fourni avec l'appareil, Tableau 1 Contenu du colis **Error! Reference source not found.**) et le tube eau froide d'un groupe de sécurité (Tableau 2 sauf en écoulement libre avec robinetterie spécifique).

Dans le cas d'utilisation de tuyaux PER, la pose d'un régulateur thermostatique en sortie de chauffe-eau est fortement conseillée. Il sera réglé en fonction des performances du matériau utilisé.

**ATTENTION** : si votre tuyauterie n'est pas en cuivre (PER, multicouche), il est obligatoire d'installer une canalisation en cuivre d'une longueur minimale de 50 cm (DTU 60.1) et/ou un limiteur de température en sortie d'eau chaude de votre chauffe-eau. En cas de corrosion des filetages des tubes non équipés de ces protections, notre garantie ne pourrait être appliquée.

Quel que soit le type d'installation, elle doit comporter un robinet d'arrêt sur l'alimentation d'eau froide, en amont du groupe de sécurité.

L'installation doit comporter un réducteur de pression si la pression d'alimentation est supérieure à 0,5 MPa (5bars). Le réducteur de pression Tableau 3 doit être monté au départ de la distribution générale, à la sortie du compteur. Une pression de 0,3 à 0,4 MPa (3 à 4bars) est recommandée.

#### Raccordement hydraulique sous pression

L'installation doit être effectuée avec un groupe de sécurité taré à 0,7MPa - 7bars (non fourni Tableau 2), neuf, de dimensions appropriées (1/2"), et portant la marque NF (norme NF EN 1487).

Son installation doit être faite rigoureusement selon les schémas ci-après Figure 3.

Il est très vivement conseillé de visser directement le groupe de sécurité sur le piquage eau froide.

Raccorder le groupe de sécurité à un tuyau de vidange, maintenu à l'air libre, dans un environnement hors gel, en pente continue vers le bas pour l'évacuation de l'eau de dilatation de la chauffe ou l'eau en cas de vidange du chauffe-eau.

Ceci implique que le tube de vidange ait un diamètre adapté au débit. Actionner la vanne de vidange du groupe de sécurité dès sa mise en œuvre pour s'assurer que la soupape ne soit pas collée.

#### Raccordement hydraulique en écoulement libre

Ce type d'installation est tolérée, si et uniquement si, le chauffe-eau ne dessert qu'un seul et unique point de puisage.

L'installation doit être alors impérativement équipée d'un robinet dit "à écoulement libre". Dans ce cas exceptionnel, il n'y pas lieu d'utiliser de groupe de sécurité. Il est normal (et même nécessaire) de voir ce robinet goutter lors des périodes de chauffe. Il ne faut en aucun cas obstruer cet écoulement et s'assurer, le cas échéant, d'utiliser une robinetterie du même type lors de son remplacement.

#### Remplissage du chauffe-eau

1. Ouvrir les robinets d'eau chaude du logement.
2. Ouvrir la vanne d'arrivée d'eau froide située sur le groupe de sécurité.
3. Le chauffe-eau sera rempli dès que vous observerez un écoulement d'eau froide à la sortie des robinets d'eau chaude. Fermez ces derniers.
4. Vérifier le bon fonctionnement du groupe de sécurité en manipulant le robinet de vidange. Un peu d'eau doit s'écouler.
5. Vérifier l'étanchéité au niveau des sortie et entrée d'eau sur le chauffe-eau. Si vous constatez une fuite, essayez de resserrer les raccords. Si la fuite persiste, procédez à la vidange du chauffe-eau et refaites les raccords. Recommencez l'opération jusqu'à avoir une étanchéité totale.

<p>Installation sous pression</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tuyau de sortie d'eau chaude</li> <li>2. Union diélectrique</li> <li>3. Tuyau d'entrée d'eau froide</li> <li>4. Groupe de sécurité (obligatoire). Il doit être raccordé directement sur le piquage eau froide.</li> <li>5. Tuyau de vidange en plastique</li> <li>6. Réducteur de pression recommandé si la pression &gt; 5 bar (0,5 MPa)</li> <li>7. Vanne d'arrêt</li> </ol>	
<p>Figure 3 Description des différents types d'installations hydrauliques</p>	

#### Branchement électrique

1. Couper le courant.
2. S'assurer de la compatibilité du chauffe-eau avec l'installation électrique.
3. Raccorder le câble d'alimentation du chauffe-eau à une sortie de câble. Le chauffe-eau ne doit pas être raccordé à une prise. Les connexions entre les conducteurs doivent assurer une continuité électrique durable et présenter une tenue mécanique appropriée. En cas de raccordement par domino, nous recommandons de sertir ou d'étamer les câbles d'alimentation au niveau du raccordement. En cas d'utilisation des raccords rapides,

assurez-vous d'employer un équipement adapté à la section des fils du cordon et à la puissance de l'équipement indiquée Tableau 4.

4. Vérifier que le chauffe-eau est rempli en ouvrant un robinet d'eau chaude. De l'eau froide doit s'écouler.
5. Si le chauffe-eau est alimenté alors qu'il est vide, vous risquez de l'endommager ; non couvert par la garantie.
6. Remettre le courant.

Un raccordement en direct sur les résistances sans passer par le thermostat de régulation est formellement interdit : la température ne serait plus limitée ce qui rend l'appareil extrêmement dangereux.

## Mise en service

- Lorsque le remplissage du chauffe-eau est terminé, mettre l'alimentation électrique en marche.
- Si votre tableau électrique est équipé d'un contacteur jour/nuit (tarif réduit la nuit), le positionner sur 1 (marche forcée).
- Pendant les périodes de chauffe, l'eau contenue dans la cuve se dilate et une partie de cette eau s'échappe sous forme de filet par la vidange (jusqu'à 3% de la capacité par cycle de chauffe). Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, ce phénomène est absolument normal.  
Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, le chauffe-eau peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire ; ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut de l'appareil.
- Le thermostat est réglé en usine à 65°C ( $\pm 5^\circ\text{C}$ ). Il vous est possible de modifier ce réglage par la molette du thermostat. Diminuer la température de consigne contribue à freiner les phénomènes d'usure (entartrage et corrosion).

## Réglage de la température et témoin lumineux

Figure 4 La molette en façade est le seul organe de réglage du chauffe-eau. Par rotation, elle permet de régler la consigne de température de l'eau stockée de 10°C ( $\pm 5^\circ\text{C}$ ) en position valise, à 65°C ( $\pm 5^\circ\text{C}$ ) en position MAX.

Diminuer la température de consigne contribue à freiner les phénomènes de vieillissement tels que l'entartrage et la corrosion.

Signification du voyant :

- Eteint : Le chauffe-eau n'est pas alimenté électriquement (problème d'alimentation électrique, ou heures pleines) ou le coupe circuit thermique s'est déclenché (voir "en cas de panne")
- Rouge : L'appareil est en cours de chauffe (la température de consigne n'est pas encore atteinte).
- Bleu : L'appareil est alimenté électriquement mais il n'y pas de chauffe en cours (la consigne de température est atteinte).

Dans ce dernier cas, si la consigne est sur la valise, le chauffe-eau est en mode absence et il n'y a pas à proprement parler d'eau chaude stockée car la consigne est alors à 10°C ( $\pm 5^\circ\text{C}$ ). Le chauffe-eau est toutefois en position hors-gel : si la température externe chute, le chauffe-eau maintiendra l'eau stockée à une température supérieure à la température de solidification de l'eau.





Figure 4 Description de l'interface homme machine

## Entretien

### Groupe de sécurité : bimensuel

Deux fois par mois, il est nécessaire de mettre pendant quelques secondes le groupe de sécurité en position vidange. Cette manœuvre permet d'évacuer d'éventuels dépôts pouvant à la longue obstruer la soupape du groupe de sécurité. Le non-respect de cette règle d'entretien peut entraîner une détérioration de la cuve du chauffe-eau non couverte par la garantie (risque de surpression).

### Contrôle visuel de l'étanchéité : annuel

Contrôlez visuellement la bonne étanchéité des raccordements entre les canalisations et le chauffe-eau. Toute trace d'humidité, de corrosion, de vert de gris ou de dépôt de calcaire doit alerter et nécessite d'être corrigé très rapidement par un professionnel.

### Détartrage : bisannuel

- Le détartrage est à faire effectuer au moins tous les deux ans. Pour cela, s'adresser à une personne habilitée.
- Ne pas gratter les parois de l'appareil.
- En cas d'eau très entartrante et/ou d'usage soutenu, adapter la périodicité de cet entretien en conséquence
- Si les performances de votre appareil venaient à diminuer, il se peut que votre élément chauffant soit entartré. Dans ce cas, faites appel à votre installateur qui se chargera de cette opération de nettoyage.

### Vérification de l'anode magnésium : bisannuel

L'anode de magnésium protège votre chauffe-eau d'une corrosion accélérée. Il est nécessaire de la faire changer tous les 2 ans en s'adressant à une personne habilitée.

En cas d'eau naturellement agressive ou rendu agressive par l'usage d'un adoucisseur et/ou en d'usage soutenu, adapter la périodicité de cet entretien en conséquence. L'anode doit être remplacée dès que son diamètre devient inférieur à 10mm.

### Dispositions en cas de non-utilisation prolongée

En toutes circonstances, l'appareil doit rester dans un local non soumis au gel.

Couper l'arrivée d'eau générale en cas d'absence prolongée sans vidanger l'appareil.

Une non-utilisation prolongée nécessite la vérification de l'ensemble des Composants pouvant être remplacés car leur bon état est nécessaire à la sécurité, à l'étanchéité et au bon usage du chauffe-eau. Faites appel à un professionnel pour réaliser ce contrôle avant toute remise en service d'un équipement n'ayant pas fonctionné plus de six mois

### Composants pouvant être remplacés

Les pièces pouvant être remplacées sont :

- Le thermostat
- L'anode de magnésium
- L'élément chauffant blindé
- Le joint
- Le capot
- La sécurité thermique
- Le voyant lumineux

L'ouverture du chauffe-eau implique sa vidange et le remplacement du joint de bride.

Toute opération de remplacement doit être effectuée par une personne habilitée avec des pièces d'origine constructeur.

Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation électrique est coupée.

### Fin de vie

- Avant le démontage de l'appareil, mettre celui-ci hors tension et procéder à sa vidange.
- La combustion de certains composants peut dégager des gaz toxiques, ne pas incinérer l'appareil.

Environnement (DEEE) : ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.



## En cas de problème

### 1) Vapeur

S'il est constaté un dégagement continu de vapeur ou d'eau bouillante par la vidange ou lors de l'ouverture d'un robinet de puisage par ce dernier, couper l'alimentation électrique du chauffe-eau et faire appel à un professionnel ou à une personne habilitée.

### 2) Voyant éteint et pas d'eau chaude

**A contrôler par l'utilisateur :**

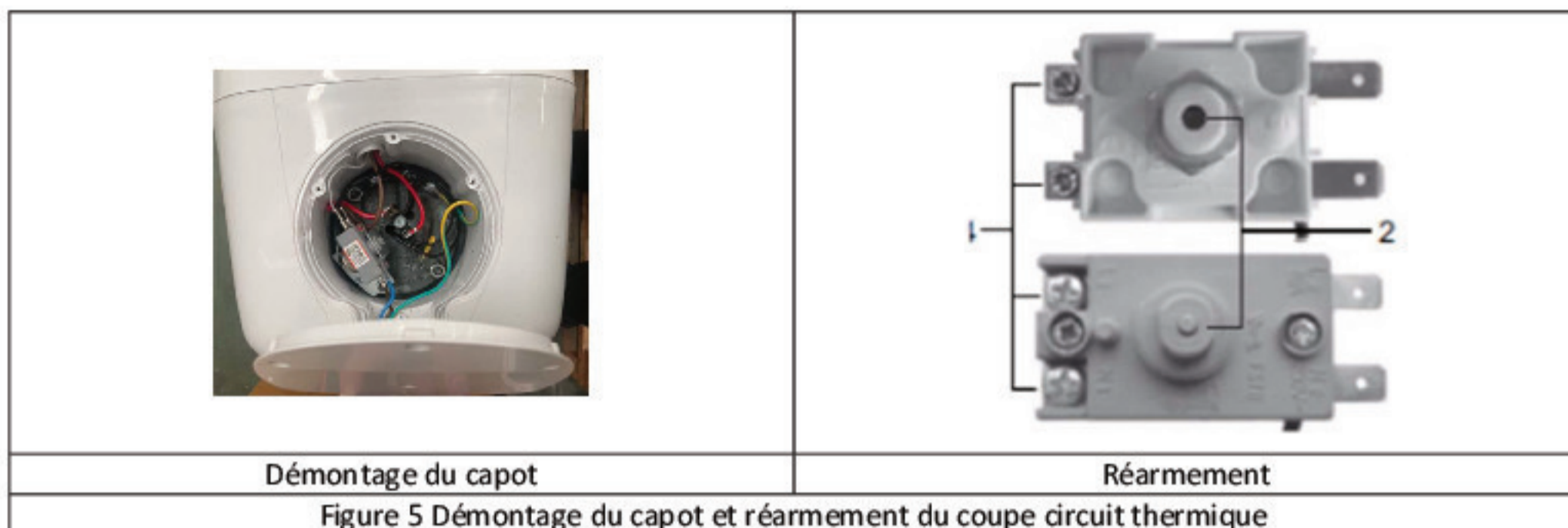
- La molette est réglée au maximum à droite
- Vérifier qu'un dispositif de protection ne soit pas abaissé (disjoncteur) ou remplacer le fusible
- Vérifier la présence éventuelle d'un contacteur jour/nuit (Heures creuses /Heures pleines) au tableau électrique : Si c'est le cas, le positionner sur I ou « marche forcée ».

Si les étapes du ci-dessus sont vérifiées et que le problème n'est pas résolu, procéder comme suit :

**Attention, les manipulations suivantes nécessitent de s'assurer, à chaque étape, que l'appareil a bien été mis hors tension à l'aide d'un Vérificateur d'Absence de Tension (V.A.T.)**

- Couper l'alimentation électrique et vérifier l'absence de tension au niveau du raccordement électrique de l'appareil au réseau électrique du logement
- Ouvrir le capot se situant sur le côté droit de l'appareil.

- Vérifier que le coupe-circuit thermique ne s'est pas déclenché en appuyant sur le bouton 2 indiqué Figure 5. Si aucun coupe circuit thermique ne s'était déclenché, n'hésitez pas à contacter un professionnel.



### 3) Disjonction

- Ouvrir le capot se situant sur le côté droit de l'appareil.
- S'il y a présence d'humidité, se reporter au chapitre "en cas de fuite".
- Si tout est propre et sec, Figure 5 :
  - Débrocher les deux cosses de la résistance
  - Utiliser un ohmmètre (ou multimètre) et contrôler la résistance ohmique entre l'écrou central et chacune des deux fiches mâles de la résistance

Si une valeur apparaît, la résistance est endommagée ; changer la résistance (Attention, le produit ne doit jamais être mis sous tension sans avoir été préalablement complètement rempli au risque de se trouver dans cette situation, en dehors de toute prise en charge sous garantie).

### 4) Eau Tiède

- Vérifier la molette sur le boîtier de commande et, si ce n'est pas déjà le cas, positionner le thermostat au maximum en tournant la molette au maximum à droite
- Fermer l'arrivée d'eau froide du groupe de sécurité. Si de l'eau s'écoule du robinet d'eau chaude, alors un des robinets de l'habitation est défectueux. Remplacer le robinet défectueux ou faire appel à un plombier pour qu'il trouve l'origine du problème.
- Ouvrir un robinet d'eau chaude de l'habitation. Procéder à la vidange du chauffe-eau. Vérifier la résistance et la remplacer si nécessaire.

### 5) Fuite

#### a) Fuite localisée aux piquages d'eau froide et eau chaude

- Couper l'alimentation électrique
- Procéder à la vidange du chauffe-eau
- Refaire l'ensemble des raccords

#### b) Fuite localisée au niveau des écrous situés sous le capot plastique

- Couper l'alimentation électrique
- Procéder à la vidange du chauffe-eau
- Procéder au remplacement du joint d'étanchéité ou du fourreau complet

#### c) Fuite localisée au niveau de la cuve

- Couper l'alimentation électrique
- Procéder à la vidange du chauffe-eau

- Remplacer le chauffe-eau

## 6) Bruit de bouillonnement

Vérifier que le bruit a lieu quand le chauffe-eau est en cours de chauffe.

- Si le bruit a lieu pendant la chauffe, procéder au détartrage du chauffe-eau ;
- Si le bruit n'a pas lieu pendant la chauffe ou s'il s'agit de bruits de claquements ou s'il a lieu au moment de l'ouverture d'un robinet, faire intervenir un plombier pour qu'il trouve l'origine du problème.

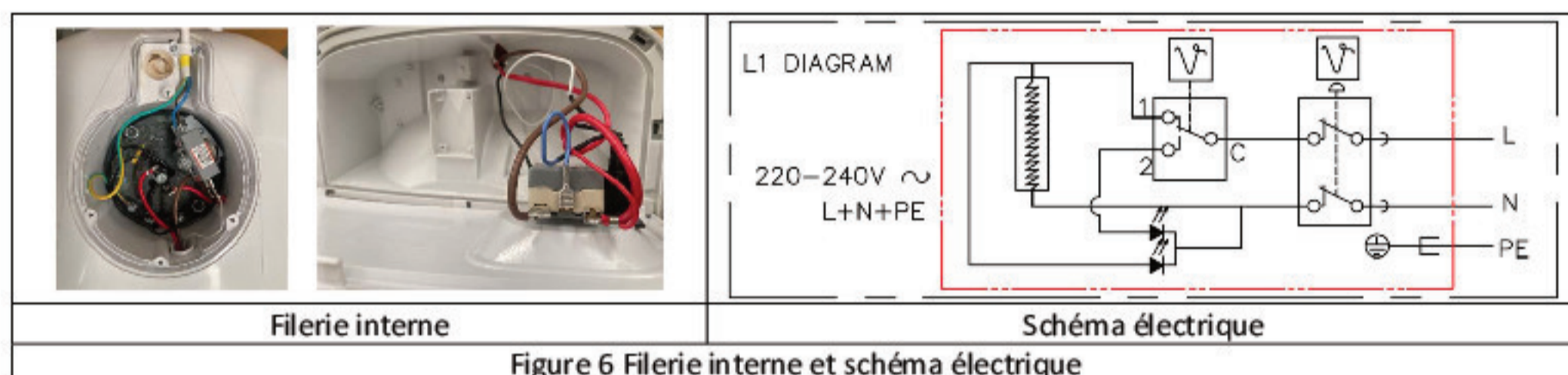
## 7) Eau trop chaude

- Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau ;
- Ouvrir le capot situé sur la droite ;
- Figure 4, baisser légèrement le réglage du thermostat en tournant la molette dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ;
- Vous pouvez également tourner la molette en façade vers la gauche.

Une température d'eau normale se situe entre 50 et 65° (l'eau fournie par l'appareil est toujours brûlante). Avant toute réclamation concernant la température de l'eau, veiller à mesurer la température.

## Schémas électriques

Lorsque le remplacement de composants et de la filerie sont nécessaires, faites appel à un professionnel qui respectera les montages électriques présentés Figure 6.



## Conditions de garantie

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.

### Conditions

Le chauffe-eau doit être installé par une personne habilitée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques. Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste. Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur ou Installateur des pièces reconnues défectueuses par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion de toute indemnité et prolongation de garantie. La garantie prend effet à compter de la date de pose, justificatif d'installation faisant foi ; en l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau majorée de six mois. La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé.

## Garantie

- Cuve : 3 ans
- Éléments électriques et pièces amovibles : 2 ans

### Limites de garantie.

Les frais ou dégâts dus à une installation défectueuse (gel, groupe de sécurité non raccordé à l'évacuation des eaux usées, absence de bac de rétention, par exemple) ou à des difficultés d'accès ne peuvent en aucun cas être imputés au fabricant. Sont exclues de ces garanties les défaillances dues à :

- Des conditions d'environnement anormales :
  - Positionnement dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries, locaux surchauffés ou mal ventilés.
  - Alimentation avec une eau présentant des critères d'agressivités particulièrement anormaux (DTU-Plomberie 60-1 additif 4).
  - Alimentation électrique présentant des surtensions importantes.
  - L'application de la garantie est, en outre, subordonnée à la pression de l'eau d'alimentation qui ne doit pas être supérieure à 0,5 MPa (5bars) à l'entrée de l'appareil.
- Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art, notamment :
  - Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme NF EN 1487, modification du réglage du groupe de sécurité.
  - Corrosion anormale due à un raccordement hydraulique incorrect ou à une absence de manchons diélectriques (contact direct fer cuivre).
  - Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme d'installation NFC 15-100, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, non-respect des schémas de raccordement prescrits, etc...
  - Mise sous tension de l'appareil sans remplissage préalable (chauffe à sec).
  - Position de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
- Un entretien défectueux :
  - Entartrage anormal des éléments chauffants et des organes de sécurité.
  - Non entretien ou dysfonctionnement du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
  - Corrosion de cuve avec dissolution complète de l'anode de magnésium.
  - Carrosserie soumise à des agressions extérieures.
  - Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi de pièces détachées non référencées par celui-ci.

### Recommandations

Pour les régions où l'eau est très calcaire, il est possible de traiter l'eau avec un adoucisseur. Ce dernier doit être bien réglé et la dureté de l'eau doit rester supérieure à 8°f.



# GARANTIE

## Document à conserver par l'utilisateur

(à présenter uniquement en cas de réclamation)

Le certificat de garantie doit être rempli par le revendeur et conservé par l'utilisateur. L'appareil que vous venez d'acquérir doit, par la qualité de sa fabrication et les contrôles qu'il a subis, vous assurer un long service.

Bien qu'il ne nécessite que peu d'entretien, il est nécessaire que vous vous assuriez, de temps à autre, du bon état de marche des différents organes de fonctionnement ou de sécurité qui l'équipent et, en particulier, celui du groupe de sécurité qui doit toujours être déclenché à la pression prévue par le constructeur. N'hésitez pas, le cas échéant, à faire appel à votre installateur pour la vérification de votre appareil.

Ces appareils sont conformes aux directives 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique, 2014/35/UE concernant la basse tension, 2011/65/UE concernant la ROHS et au règlement 2013/814/UE complétant la directive 2009/125/EC pour l'écoconception. Cette garantie est valable uniquement en France métropolitaine, en Corse et en Belgique.

**Très important :** pour l'octroi de la garantie (cuve), le présent certificat sera exigé. Ce dernier ne sera valable que s'il est intégralement rempli par le revendeur lors de la vente à l'utilisateur. Il doit être joint à toute demande faite dans le cadre de la garantie.

Les produits présentés dans ce document sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour répondre à l'évolution des techniques et normes en vigueur.

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel ou une personne qualifiée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques. Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.

Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation ou d'achat faisant foi). En l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.

La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé (premier matériel facturé).

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

La défaillance d'une pièce ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil. Thermor tient à votre disposition l'ensemble des pièces détachées pendant une durée de 10 ans.

**Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts, le sinistré doit informer son assureur.**

Cachet de l'installateur :

TYPE DE L'APPAREIL

N° DE SÉRIE

NOM ET ADRESSE DE L'UTILISATEUR

# RISTRETTO

Chauffe-eau électrique  
Petite Capacité, idéal en appoint



EFIL WWW.EFIL.FR / 20210902



Retrouvez toutes nos  
solutions et nos conseils sur  
[www.thermor.fr](http://www.thermor.fr)



U07180880

**THERMOR** ZA CHARLES BEAUHAIRE • 17, RUE CROIX FAUCHET  
BP 46 • 45141 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

**Thermor** 